
CHAPITRE II

RÈGLEMENT POUR SERVICES D'INFORMATION

Conclusions et recommandations

Le Secrétaire d'État devrait être chargé de tous les services d'information du gouvernement fédéral. Information Canada en serait l'organe administratif.

- a) Information Canada ne devrait pas être une agence centrale d'information élaborant et diffusant tous les programmes d'information du gouvernement fédéral.**
- b) Les divers ministères du gouvernement devraient garder la responsabilité de leurs propres services d'information, mais le Secrétaire d'État, par l'entremise d'Information Canada, devrait réglementer et coordonner leurs activités pour donner au public un service général d'information efficace et rentable.**

Nous avons déjà parlé de la confusion qui règne lorsque trop de renseignements de différentes sources parviennent à un individu qui peut difficilement les absorber tous et encore bien moins s'en faire une juste idée. Nous ne voulons pas préconiser de solution radicale: un organisme central d'information qui offrirait au public des renseignements sélectionnés d'avance, du «tout cuit». Lorsque la connaissance et l'information sont le monopole de quelques-uns dans la société moderne, le pouvoir politique est également concentré entre les mains de quelques individus. La majorité ne peut ainsi participer efficacement à l'organisation et à la direction de